



**Mairie de PRADES**  
Le Village, 09110 PRADES

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2022**

---

**Lieu :** salle communale – séance publique

**Présents :** Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

---

**Excusés :** Vincent Sabadie

---

*Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo*

Hervé Peloffi, le maire, fait un rappel des points traités lors du conseil municipal précédent en date du 17 août 2022. Le compte-rendu est approuvé par le conseil.

### **Droit de préemption**

La commune souhaite exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle 361, bande de terrain située en bordure de la route, à la Cavallère, à l'emplacement du récup verre.

En effet cette zone est concernée par la réalisation d'un projet d'intérêt général d'aménagement de l'entrée du village côté est.

Vote :

*Le droit de préemption sur cette parcelle est voté à l'unanimité.*

## **Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 (dite instruction universelle)**

La M57 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des Métropoles françaises. Se voulant universelle, elle est destinée à remplacer au plus tard en 2023 les autres instructions dont la M14 appliquée actuellement dans les communes.

Cette nouvelle instruction présente les principales avancées suivantes :

- Facilite les comparaisons et les échanges inter collectivités (référentiel commun généralisé).
- Apporte une souplesse d'utilisation des crédits notamment.
- Accroît la transparence et la pertinence du compte financier unique, pour les élus, les citoyens et les banques.
- Permet une meilleure négociation des emprunts (possibilité de faire certifier les comptes de la collectivité).

Vote :

*La décision pour la commune de Prades de passer à la M57 est votée à l'unanimité.*

## **Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT)**

Afin de moderniser et sécuriser le maniement des fonds au sein des régies, il est recommandé d'ouvrir un compte bancaire auprès du Trésor public appelé « compte de dépôt de fonds au Trésor » ou « compte DFT ».

Dans le cadre d'un nouveau marché passé entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et La Banque postale toutes les régies du secteur public local peuvent déposer ou retirer des espèces auprès d'un bureau de poste habilité à assurer la prestation.

Vote :

*La décision d'ouvrir un compte postal pour la régie de Prades (gestion des locations des chalets et de la salle communale) est votée à l'unanimité.*

## **Recensement de la population de Prades**

Le recensement des habitants de Prades sera fait entre **le 19 janvier et le 18 février 2023** inclus : habitants permanents (qui demeurent au moins 6 mois dans le village) et occupants de résidences secondaires.

Chacun devra saisir ses données directement en ligne, mais **l'agent recenseur du village** (Olivia Calvet) et le **recenseur coordonnateur** (Pierre Henrich) accompagneront chacun, si besoin, dans cette saisie. Olivia et Pierre ont suivi une formation spécifique. Un logiciel d'administrateur de saisie a été téléchargé.

La subvention de l'Etat versée à notre commune est calculée, entre autres, sur son nombre d'habitants. Il est donc important que chacun puisse participer.

Olivia et Pierre suivront l'évolution de la participation tout au long de la campagne de recensement.

L'Etat allouera une somme de 217€ à la commune pour couvrir les frais induits par ce travail.

Cette allocation sera reversée à Olivia, agent recenseur.

Vote:

*Le versement de l'allocation de l'Etat de 217€ sera attribuée à Olivia Calvet pour la mission d'agent recruteur qui lui a été confiée par la commune. Elle tiendra un décompte des heures effectuées à ce titre.*

## **Gestion des heures de l'éclairage public**

Par souci d'économie d'énergie et de respect de l'environnement (faune et flore), il est proposé d'interrompre l'éclairage public (*au moins jusqu'aux beaux jours*) de 23h à 6h (*actuellement minuit/5h*).

Parallèlement, Guillaume Moquet, conseiller municipal, est chargé de prendre contact avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09) pour étudier les procédures et les coûts d'une politique d'économie d'énergie dans ce domaine (interruption partielle des réseaux, ampoules led...).

Il faut également étudier et améliorer l'éclairage du Fort (spots, horaires...).

Vote :

*La proposition d'interrompre l'éclairage public de 23h à 6h est votée à l'unanimité.*

## **Renouvellement adhésion au Service Santé et Sécurité au travail**

Vote :

*La décision de renouveler l'adhésion de 101€ au Service Santé et Sécurité au Travail est votée à l'unanimité.*

## **Révision du tarif de location des chalets**

La hausse croissante des tarifs énergétiques exige une révision des coûts des fluides facturés aux locataires des chalets.

*Actuellement:* un forfait de 15kw/jour est accordé aux locataires. Seules les consommations supérieures à ce seuil sont facturées à 0,17€ le kw.

Le maire propose de supprimer le système de forfait et de facturer à chaque locataire sa consommation réelle sur la base du tarif en vigueur.

Les tarifs de location sont eux maintenus au même niveau.

Vote :

*Cette décision est votée à l'unanimité.*

## **Révision des tarifs de location de la salle communale**

Pour les mêmes raisons de hausse des coûts de l'énergie, les tarifs de location de la salle communale font l'objet d'une proposition de révision.

Une caution sera également exigée.

Vote :

- Tarif de location pour les **extérieurs** : 150€/1 jour et 250€/2 jours
- Tarif de location pour les **habitants de Prades** : 40€/1 jour et 70€/2 jours
- La caution est de 300€ pour toute quelle que soit la durée.

Les associations de Prades et les chasseurs ne sont pas soumis à ces tarifs.

*Décisions votées à l'unanimité.*

## **Participation forfait ski saison 2022/2023**

Comme chaque année, la CCHA (via le ski pass) et les stations d'Ax 3 domaines et Ascou (pour les 6-11 ans) proposent aux communes des vallées d'Ax des forfaits saison à prix réduit pour les enfants.

6 enfants de notre commune sont aujourd'hui concernés : 3 entre 6 et 11 ans et 3 entre 11 et 25 ans.

Vote :

*Le conseil décide de renouveler la participation financière de la commune au titre de la saison 2022/2023. Votée à l'unanimité.*

## **Point sur la trésorerie**

Lors d'un précédent conseil il avait été décidé de souscrire un emprunt pour faire face aux problèmes éventuels de trésorerie engendrés par les travaux de la Maison de la chasse, en attendant le versement des subventions.

Aujourd'hui l'analyse de la situation (factures inférieures aux devis initiaux, importance de la main d'œuvre des chasseurs ...) ne nécessite plus ce prêt.

Sur 2022 les fournitures se montent à 23 000€.

L'achèvement des travaux se fera sur 2023.

Comme prévu, un nouveau dossier de demande de subvention au titre de 2023 sera déposé auprès de la Communauté de communes de la Haute-Ariège.

## Déchets ménagers

La commune a reçu une note d'information de la Communauté de communes. A court terme les containers déchets actuels seront remplacés par des **containers de plus grande capacité** (aériens ou enterrés).

Un responsable viendra sur Prades pour examiner les lieux possibles d'emplacement des containers.

La mise en place de **containers de compostage** (déchets organiques) est recommandée pour faire face à l'accroissement de la gestion des déchets. Des bacs de compostage devront être mis en place par les particuliers et la commune.

## Travaux en cours

- Un **abribus** a été construit par Yannick Calvet, notre employé communal, à la Cavaillère.

La taille de notre commune ne nous permettait pas de prétendre à une aide de la Région.

Un abribus « clé en mains » se monte à environ 3000€.

Avec environ 1500€, Yannick a pu mettre à la disposition de tous (ramassage scolaire, attente de commerçants, randonneurs...) un lieu pour se mettre à l'abri des intempéries.

Il est suggéré d'ajouter un panneau pour informer chacun sur la nécessité de respecter ce lieu public.

- Les **travaux de limitation de la vitesse** sur la traversée du village devraient être finalisés dans les semaines à venir.

La commune a obtenu une subvention de 4600€ pour ce projet.

Ensuite le dispositif sera démonté jusqu'au printemps.

Seuls les coussins berlinois aux entrées du village seront maintenus et repérables par des poteaux neige de grande hauteur.

- Le **rebouchage des trous dans les rues** va être réalisé par l'employé communal dans les prochaines semaines. L'enrobé a déjà été livré.
- Les cloches fonctionnent mais la **pendule de l'église dysfonctionne** (moteur). La réparation est déjà programmée avec l'entreprise.
- Les **fontaines équipées de débitmètre** ont été remises en marche par le SMDEA.

L'arrêté préfectoral a été prolongé mais il y a assez d'eau dans le réservoir.

Le SMDEA a procédé à la réparation d'une grosse fuite d'eau.

- Yannick va suivre une **formation CACES** pour conduire l'engin de déneigement.

## Questions diverses

- Le programme **d'implantation de la fibre** sur notre village avance. Certains habitants ont déjà été contactés. Il semble que selon les zones, l'implantation se ferait en aérien ou enterrée. Hervé Peloffi doit prendre contact avec la SPIE, société chargée des travaux par le département, pour avoir plus de précisions.
- Le maire a une **délégation de signature** pour des factures égales ou inférieures à 5000€. Le percepteur a fait remarquer que les autres communes disposent d'une autorisation d'un montant supérieur. Il faudrait réévaluer cette autorisation dans la perspective du projet de réhabilitation du bâtiment communal La Bexane. On en reparlera lors d'un prochain conseil.
- **L'Association Patrimoine** a engagé durant l'été un travail de dégagement du moulin d'Abail pour en assurer la préservation.  
L'Association recherche les propriétaires des parcelles sur lesquelles le moulin est bâti. Le dernier propriétaire connu est Monsieur Médus, mort en Afrique en 1936. Le cadastre ne recense pas de successeur depuis. La petite fille de Monsieur Médus a pris contact avec la mairie. La clarté juridique doit être faite sur cette question de propriété avant de poursuivre le travail de conservation du moulin.  
Les moulins participent à l'histoire du village, il est important pour la commune de les faire revivre.
- Une prestation **d'archivage de nos documents** communaux a été engagée avec le centre de gestion de la Fonction territoriale de l'Ariège. Ce travail devrait se faire sur la fin de l'année 2022 ou le début de l'année 2023.
- **Réhabilitation du bâtiment public La Bexane**  
L'architecte est dans l'attente du retour du rapport du bureau d'étude des fluides pour lancer la procédure d'appel d'offre. Ce bureau d'étude doit venir prochainement expertiser le bâtiment. Le dossier va prendre un peu de retard.  
Une commission d'appel d'offre est constituée : Chantal Toustou, Vincent Sabadie, Pierre Henrich et Hervé Peloffi sont nommés.

*La séance est levée à 15h30.*